

Spécialiste immobilier

Grille d'honoraires au 05/06/2018

Vente dans l'ancien et Fonds de Commerce		Commission
de 1 € à 50 000 €		5 000 €
de 50 001 € à 100 000 €		10,00%
de 100 001 € à 120 000 €		9,50%
de 120 001 € à 140 000 €		9,00%
de 140 001 € à 160 000 €		8,50%
de 160 001 € à 180 000 €		8,00%
de 180 001 € à 200 000 €		7,50%
de 200 001 € à 225 000 €		7,00%
de 225 001 € à 250 000 €		6,50%
de 250 001 € à 275 000 €		6,40%
de 275 001 € à 300 000 €		6,30%
de 300 001 € à 325 000 €		6,20%
de 325 001 € à 350 000 €		6,10%
de 350 001 € à 375 000 €		6,00%
de 375 001 € à 400 000 €		5,90%
de 400 001 € à 425 000 €		5,80%
de 425 001 € à 450 000 €		5,70%
de 450 001 € à 475 000 €		5,60%
de 475 001 € à 500 000 €		5,50%
de 500 001 € à 525 000 €		5,40%
de 525 001 € à 550 000 €		5,30%
de 550 001 € à 575 000 €		5,20%
de 575 001 € à 600 000 €		5,10%
de 600 001 € & Plus		5,00%

Il est précisé que les prix présents au sein de cette grille d'honoraires doivent être effectivement appliqués comme le précise la loi et l'arrêté du 10 janvier 2017

Ces honoraires et taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%.

Les honoraires sont à la charge du mandant sauf cas spécifique et exceptionnel

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation, de constitution du dossier, de reportage photos, de publication sur les sites de communication et d'avis de valeur.

Remise sur le taux de commission du barème ci-contre de:
 * -5,00% en cas de mandat semi-exclusif "Privilège"
 * -10,00% en cas de mandat exclusif
 Ne concerne que les mandats de vente

Commission d'agence TTC

Vente en VEFA - Variable selon les programmes de 3% à 10%

Commission d'agence TTC

Commerce

Bail commercial et bail dérogatoire

15% du loyer annuel HT

Fonds de commerce

Voir grille ci-dessus

Commission d'agence TTC

Avis de valeur gratuit s'il est suivi d'un mandat ou d'une recommandation

Avis de valeur sans mandat. Honoraires 3 € TTC du m² (toutes surfaces confondues). Minimum 180€ Maximum 500€

Honoraires d'agence TTC

Location à l'année (locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989)

(au plus avantageux pour le bailleur et le locataire)*

* **Location à l'année:** Honoraires de location TTC: 15% du loyer annuel.
 Honoraires partagés par moitiés entre le bailleur et le locataire.
 Visite, constitution du dossier, rédaction du bail

Honoraires d'agence TTC

Bailleur

Locataire

OU

OU

* **Location à l'année** (selon décret 2014-890 du 01/08/2014 de la Loi ALUR)
 Maximum 1 mois de loyer pour le bailleur ainsi que pour le locataire.

Bailleur

Locataire

Entremise et recherche du locataire: 5€ TTC / m² de la surface habitable

Honoraires TTC (Bailleur et Locataire) calculés sur la surface habitable

Selon zone concernée* (visite, constitution du dossier, rédaction du bail) + état des lieux toutes zones (location vide ou meublée)

Zone très tendue

12 € TTC du m²

Zone tendue

10 € TTC du m²

Zone non tendue

8 € TTC du m²

Etat des lieux

3 € TTC du m²

Location à l'année "Gestion" (hors assurance)

8,40% TTC des sommes encaissées

Location saisonnière

30% TTC des sommes encaissées